

Lutte contre la pollution sonore au Bénin : l'Eglise du Christianisme Céleste, l'exemple à suivre

Cette nouvelle ne plaira pas aux amoureux de la bonne musique de l'Eglise du Christianisme Céleste. En effet, il n'y aura plus de bruit de tamtams, trompettes, guitares lors des cultes de l'Eglise du Christianisme Céleste à partir de 13 heures. C'est la décision prise par le Révérend Pasteur Bennett Benoît ADEOGUN.



A l'occasion du lavage des pieds et de la communion aux chargés et mamans paroissiaux en prélude à la fête de Pâques conformément aux enseignements bibliques, le Révérend Pasteur Bennett Benoît ADEOGUN, conscient l'effet de la pollution sonore sur la santé humaine a lancé ce message fort pour le respect de la réglementation du bruit en vigueur au Bénin. Désormais, lors de la célébration des cultes affirme-t-il avec véhémence.

« ..Il ne sera plus admis le bruit des tamtams, trompettes et guitares lors de l'office des cultes sur toutes les paroisses de l'ECC à partir de 13 heures. Les louanges doivent être poursuivies avec les bouches »



Tout en se basant sur les saintes écritures, le Révérend Pasteur s'est justifié en évoquant l'épître de Paul chapitre 3 premier verset qui oblige le chrétien à se soumettre aux autorités.

Il est écrit, dit-il, « rappelle-leur d'être soumis aux magistrats et aux autorités, de leur obéir et d'être prêts à toutes bonnes œuvres ». C'est pourquoi, il se réjouit d'avoir trouvé l'occasion idéale qui réunit en grand nombre des chargés paroissiaux, de présidents de sous régions et de régions. Il y a une réglementation en vigueur actuellement dans notre pays, le Bénin, et qui nous oblige lorsque nous célébrons les cultes du dimanche, si nous sommes dans l'office et il sonne 13h, à ranger les tamtams, les guitares, les trompettes rappelle- il avant de proposer qu'à ce moment, ce sont les bouches et paroles qui remplaceront les tamtams, trompettes et guitares pour louer notre Seigneur...”.



Journal Santé Environnement

Toutefois des questions subsistent quant à l'application de cette mesure.

En effet, cette mesure ne couvre t'elle pas les cultes des premiers Jeudis, et les répétitions des choristes les samedis ?

Est ce qu'elle pourra t'être vraiment suivi quand on sait que cette congrégation religieuse est très avide de la bonne musique ?

Permettrait-elle de raccourcir enfin la durée du culte jugée souvent longue par certains fidèles ?

Bien malin qui pourrait y répondre.

Toujours est-il qu'à en croire certaines indiscretions, la musique de l'Eglise du Christianisme Céleste même si elle tend à faire trop de bruit, raisonne mieux aux oreilles des populations riveraines.

Megan Valère SOSSOU